



**UNIVERSITE SIDI MOHAMED BEN ABDELLAH
FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES,
ECONOMIQUES ET SOCIALES - FES**



Cours d'introduction à la science politique

**S1, Section Francophone
Groupe A**

Pr. Mohamed FAKIHI

**Année universitaire
2013-2014**

INTRODUCTION

La politique a entamé depuis longtemps sa séparation de la morale¹. Mais elle semble ne pas être en mesure d'achever ce processus. De toute façon, la rupture s'approfondit irréversiblement entre ces deux notions. Parallèlement, la politique est appréhendée à travers des repères méthodologiques rationnels. La « science » ou la « sociologie » politique constitue en effet un ensemble d'outils d'observation et d'étude des faits politiques. Mais le caractère polysémique de la locution « politique » pose une problématique fondamentale liée à la définition du terme lui-même et également à l'objet de la discipline, notamment la « science politique » ou « sociologie politique » (2).

a- définition du terme « politique ».

Le terme « politique » comporte plusieurs définitions et significations. Étymologiquement, il est issu du mot « polis » c'est-à-dire « Cité » (3) dans la Grèce antique, voire même du terme « politeia », c'est-à-dire la manière dont la cité est organisée et le pouvoir en son sein est structuré.

Une autre difficulté se dégage de l'usage du terme « politique », de nature androgyne, c'est-à-dire qui peut être fait au masculin ou au féminin.

Au masculin, le politique signifie tout d'abord l'homme politique. Mais ce n'est pas cette acception du terme qui l'oppose à l'expression considérée au féminin. Le politique signifie aussi l'image que la société avait d'elle-même (4), notamment la « totalité, le lieu de la totalité du lien social de la cité ou de la communauté » (5). Plus précisément, « l'ensemble des structures induites des

¹ Prelot, p. 100.

2- Voir infra, note de bas de page numéro 7.

3- DEBBACSH Ch., PONTIER J. M., introduction à la politique, Dalloz, Paris, 1982, page : 2. « La cité est un ensemble de relations organisées entre les personnes disposant d'un certain statut », page : 3.

4- G. Burdeau estime que le politique « investie un certain arrangement ordonné de données matérielles d'une collectivité et des éléments spirituels qui constituent sa culture ». Il résume encore plus le concept : « le politique est l'expression de l'être du groupe ». Cf. *la politique au pays des merveilles*, cité par DEBBACSH Ch., PONTIER J. M., *introduction à la politique*, idem, page : 4.

5- BONFILS-MABILON B., ETIENNE B., *la science politique est-elle une science ?* Collection « Dominos », Flammarion, Paris, 1998, page : 18.

relations d'autorité et d'obéissance établies en vue d'une fin commune : au moins que le groupe n'éclate pas » (6).

Au féminin, la « politique » signifie en premier lieu l'ensemble des actions que les gouvernants ou les autres acteurs sociaux entreprennent en vue de prendre des décisions, d'influencer le processus de prise de décision ou d'occuper des postes de responsabilité, c'est-à-dire « la traduction dynamique de tous les phénomènes impliqués par la conquête et l'exercice du pouvoir » (7).

La politique peut prendre un sens neutre, celui de « gestion », c'est-à-dire un ensemble de mesures techniques, juridiques et financières en vue d'agir sur un secteur déterminé ou de traiter un problème précis. À titre d'exemple, les accidents de la circulation constituent un véritable fléau socio-économique qui exige une intervention pluridimensionnelle de la part des pouvoirs publics (législation plus sévère en matière de circulation routière, modernisation des tests en vue d'obtenir le permis de conduire, amélioration de l'état des routes et réduction des points noirs...)

La politique peut également être comprise comme une « stratégie », c'est-à-dire un ensemble d'actions successives tendant vers un but déterminé. L'INDH peut être considérée comme exemple de « politique » ou « stratégie » (8) axée autour d'un objectif déterminé : l'amélioration des conditions de vie d'une partie défavorisée de la population marocaine.

Dans un usage bien particulier, la « politique » prend un sens péjoratif. J- P. Sartre a rendu célèbre l'expression « je mange, je bois, je ne fais pas de la politique ». L'expression « politique » dans un sens extrême veut aussi dire « hypocrisie » ou « machiavélisme ».

b- définition de la science politique.

La définition de la science politique repose nécessairement sur l'objet essentiel de son étude. Elle fait référence à deux conceptions fondamentales : une conception de nature juridique dont la notion d'État est le support et une conception de

6- BONFILS-MABILON B., ETIENNE B., op. cit., page : 18.

7- BONFILS-MABILON B., ETIENNE B., op. cit, page : 19.

8- « L'initiative part, ..., des leçons tirées de nos expériences passées et des modèles ayant fait leurs preuves dans certains pays, en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Ces expériences montrent que ce défi ne saurait être relevé que par une définition rigoureuse **des objectifs** et une **mobilisation générale** en vue de leur réalisation ». Discours Royal du 18 mai 2005.

nature sociologique axée sur la notion de pouvoir. La science politique fait de la sorte l'objet d'une surenchère en ce qu'elle soit la science de l'État ou la science du pouvoir.

- *la science politique est la science de l'État* : M. Duverger estime en effet que cette perception de la discipline est à la fois la plus ancienne et la plus proche du sens commun. La cité « polis », qui s'est transformé en « État nation » est l'objet fondamental de la science politique. Cette conception donne une part importante à la notion de « souveraineté » dans la mesure où le fait de supposer la science politique comme étant une science relative à l'État et en considérant l'État comme un type de communauté « aujourd'hui le plus fortement organisé et le mieux intégré » (9) débouche sur un constat particulier : la société nationale (l'État) est considérée comme un genre à part par rapport aux autres groupes ou collectivités, dans le sens d'une position transcendante ou « souveraine ». L'État « serait une sorte de société parfaite ne dépendant d'aucune autre et dominant toutes les autres » (10). Les gouvernants seraient les titulaires d'une position souveraine à l'exclusion des chefs de tous les autres groupes ou collectivités.

Pour les tenants de cette conception, les phénomènes politiques se réduisent à l'organisation et au gouvernement de l'État. Léon Duguit estime que « les phénomènes politiques sont ceux qui se rapportent à l'origine et au fonctionnement de l'État. Ce sont des phénomènes juridiques. Cette prétendue science n'est autre chose que le droit constitutionnel, c'est-à-dire, une tranche de la science générale de droit ». (11)

Cette conception se nourrit clairement de l'hégémonie du droit public sur la science politique. Elle est représentée par Georg Jellineck, Marcel Prelot, Jean Dabin, Roger Henri Soltau, Alfred de Grazia (12).

9- DUVERGER M., *sociologie de la politique*, 3e édition Presses universitaires de France, Paris, 1988, page : 23.

10- DUVERGER M., *sociologie de la politique*, idem, page : 24.

11- L. Duguit définit le droit constitutionnel comme étant « l'étude systématique des faits relatifs à l'origine de l'État, à son développement dans les sociétés anciennes et à sa forme dans la société contemporaine, dans le but de déterminer son organisation dans la société future ».

12- A la fin du XIXe siècle apparaît, mais sans lendemain, l'expression « statologie » pour désigner la science politique (la Bigne Villeneuve) pour consacrer l'État comme objet exclusif de la discipline. DEBBACSH Ch., PONTIER J. M., *introduction à la politique*, op. cit., page : 6.

Cette école de science politique est ralliée par les sociologues marxistes ; mais selon une représentation différente de l'État. Si en Occident le fait d'isoler l'État comme un genre à part par rapport à d'autres groupes et collectivités comporte le paradigme idéologique de la supériorité ou de la souveraineté de l'État, les tenants de l'idéologie marxiste y voient une approche permettant d'appréhender la notion l'État selon sa véritable nature : un élément dérivé par rapport à l'ensemble des autres éléments de la société et notamment aux fondements socio-économiques, c'est-à-dire une « superstructure. » (13)

- *la science politique est la science du pouvoir* : cette conception est fondée sur le rejet de la supériorité de la collectivité publique, c'est-à-dire la « souveraineté » de l'État, qui est « considéré comme une idéologie et non comme une réalité ». (14)

Les tenants de cette école (Max Weber, Harold D. Lasswell, Robert Dahl, Raymond Aron, Georges Burdeau, ...) considèrent que le phénomène de pouvoir et, par conséquent de politique, est intrinsèque à toute collectivité organisée. G. Burdeau précise que « le caractère politique est celui qui s'attache à tout fait, acte ou situation en tant qu'ils traduisent l'existence dans un groupe humain de relations d'autorité et d'obéissance établies en vue d'une fin commune ». (15)

Il suit de là que la particularité du pouvoir de l'État par rapport à celui dans d'autres groupes ou collectivités ne doit pas être considérée à priori, c'est-à-dire que sa nature transcendante ou « souveraine » ne doit pas tenir lieu d'une hypothèse dogmatique mais qui reste à prouver. **Ce qui ne** peut être guère possible si cette particularité (la transcendance ou la souveraineté) est consacrée par le refus de toute étude comparative du phénomène de pouvoir dans les autres groupes et au sein de l'État.

Cependant, l'avantage de cette conception de la science politique doit être nuancé par la difficulté relative à la définition du terme « pouvoir », surtout lorsqu'on suppose l'étude de ce phénomène là où il existe, c'est à dire au sein de tout

13- Maurice Duverger précise que cette conception de l'État permet de « corriger les excès d'une certaine interprétation du marxisme qui minimise le rôle des superstructures et notamment de l'État », idem, page : 24.

14- DUVERGER M., *sociologie de la politique, op. cit.* page : 26.

15- DEBBACSH Ch., PONTIER J. M., *introduction à la politique, op. cit., page : 6. Dans le même ordre d'idées, R. Dahl précise qu'un système politique « est ultra persistance de rapports humains qui impliquent une mesure significative de pouvoir, de domination ou d'autorité », idem, page : 6.*

groupe ou collectivité. L. Duguit propose un modèle de rapports au sein d'une collectivité déterminée permettant d'identifier l'existence d'un certain pouvoir : il découle de la distinction entre gouvernants et gouvernés. Le pouvoir serait ce phénomène qui permet aux gouvernants d'obtenir l'adhésion et la soumission des gouvernés. Or « dans tout groupe humain, du plus petit au plus grand, du plus éphémère au plus stable, il y a ceux qui commandent et ceux qui obéissent, ceux qui donnent des ordres et ceux qui s'y plient, ceux qui prennent les décisions et ceux qui les subissent ». (16)

Mais cette conception implique deux difficultés majeures. En premier lieu, ce serait une hypothèse erronée de considérer toute relation sociale inégalitaire comme relation de pouvoir. Pour dissiper cette première difficulté, M. Duverger affirme que le pouvoir est différent de la simple influence. Ainsi « le terme 'pouvoir' doit être réservé à une catégorie particulière d'influence ou puissance : celle qui est conforme au système de normes et de valeurs du groupe et qui est donc tenue pour légitime » (17).

D'autre part, cette conception suppose que les relations qui sous-tendent les collectivités et les groupes sont fondées sur le pouvoir et que l'activité politique serait une quête continue de pouvoir et d'influence au sein d'un groupe ou d'une collectivité (18), c'est-à-dire de relations forcément inégalitaires. Cet argument doit être nuancé dans la mesure où la société est régulée par des normes générales et abstraites et à des fins données, d'ordre et de justice par exemple, qui s'appliquent à tous les rapports humains, même ceux qui sont considérés comme inégalitaires.

c- la science politique est-elle une science ?

La science politique se présente à la fois comme la plus ancienne des disciplines scientifiques par son objet et la plus récente par ces règles et ses méthodes. Aristote accomplit au Ve siècle avant Jésus-Christ une œuvre considérable qui consiste en un recueil des constitutions existantes ou ayant existé en Grèce,

16- DUVERGER M., *sociologie de la politique*, idem, page : 26.

17- DUVERGER M., *sociologie de la politique*, ibid., page : 27.

18- En effet, la doctrine de Machiavel consiste à « supposer d'avance les hommes méchants, et toujours prêts à montrer leur méchanceté toutes les fois qu'il en trouveront l'occasion », cité par FREUND J, *qu'est-ce que la politique ?* Collection Point, éditions Sirey, Paris, 1965, page : 179.

fondée sur une observation empirique sans équivoque et qui « annonce déjà l'attitude du sociologue ».

Mais le caractère scientifique dans le sens « nomothétique » de la science politique ne fait pas pour autant l'unanimité de nos jours. L'introduction des méthodes scientifiques dans l'analyse en sciences sociales, en plus de sa lenteur, débouche rapidement sur des impasses. La possibilité d'un minimum de scientificité de la science politique demeure largement discutable. D'autre part, certaines quêtes, sans doute exagérées, de « lois générales » confirment leur aspect à portée insignifiante (19). Mais à cet égard, certains auteurs (R. Boudon) rappellent que le mode nomothétique n'est pas exclusif d'autres modes de connaissance pour l'explication du « réel », surtout lorsqu'il s'agit d'une discipline (la science politique) à objet difficilement intelligible par le procédé nomothétique puisque difficilement, pour ne pas affirmer, insusceptible de quantification (de mesure). Ceci implique que la science politique « ne peut pas (encore) se prévaloir de la recherche de “lois” comme (fins données univoquement) » (20)

Ce désaccord sur le minimum de scientificité de la science politique donne raison à certains auteurs qui contestent l'usage du terme « science » et qui lui préfèrent le terme « sociologie », c'est le cas en effet de R.G. Schwartzberg, à titre d'exemple qui, même si il estime que « les deux termes sont presque entièrement synonymes » (21), affirme que « l'expression “sociologie politique” est préférable, parce qu'elle marque bien que la sociologie politique constitue une branche de la sociologie, une science sociale particulière » (22).

d- objet de la science politique.

Nous avons souligné la confusion entre science politique et droit constitutionnel. Cette confusion exprime l'objet initial de la science politique, celui de discipline

19- À titre d'exemple la proposition de Carl Friedrich d'appliquer le théorème de Pythagore (théorème de géométrie euclidienne qui met en relation les longueurs des côtés dans un triangle rectangle : le carré de la longueur de l'hypoténuse est égal à la somme des carrés des longueurs des deux autres côtés) pour mesurer l'intensité d'une situation politique. Cf. GRAVITZ M., LECA J., *Traité de science politique*, tome 1, Presses universitaires de France, Paris, 1985, page : XI.

20- GRAVITZ M., LECA J., *traité de science politique*, op.cit, page : XI.

21- SCHWARTZENBERG R G., *sociologie politique*, éditions Montchrestien, Paris, 1977, page : 2.

22- SCHWARTZENBERG R G., *sociologie politique*, idem, page : 41.

destinée à corriger, compléter et interpréter la théorie générale de droit constitutionnel. En effet, la science politique a réalisé une évolution spectaculaire par l'affirmation d'une identité propre. La science politique n'est plus le corollaire obligé du droit constitutionnel, mais une discipline indépendante dont l'objet s'articule autour d'une approche fondée sur l'observation des phénomènes, la formalisation et la systématisation de ceux parmi eux qui peuvent avoir une portée générale, notamment l'étude des faits politiques, la modélisation des rapports qui sous-tendent ces faits de façon à pouvoir en ressortir des théories et des lois plus ou moins équivalentes aux théories et aux lois nomothétiques.

Partant de là nous pouvons affirmer que l'objet de la science politique peut être dégagé de celui du droit constitutionnel (23) ainsi que d'autres disciplines qui constituent certes les viviers dans lesquelles la science politique a puisé ses origines (24), mais avec qui elle a largement pris ses distances. Mais l'objet de la science politique doit surtout être dégagé de celui de la philosophie politique (25) (génériquement désignée comme la discipline qui étudie les idées politiques). En effet, les présentations doctrinales sont de nature directive et non explicative. La science politique en tant que discipline que nous affirmons « scientifique » doit être en mesure de retrancher la spéculation de l'action.

* * * * *

Il est certain que, dans cette introduction, nous ne prétendons aucunement apporter une vision d'ensemble des problèmes qui se rapportent à la notion de « science politique » et encore moins à la dimension historique de la notion et aux percées spectaculaires réalisées par les différentes écoles, notamment l'école nord-américaine. Notre apport est défini en fonction du contexte d'accueil, notamment sous forme d'une « initiation à la science politique ». Il consiste en un aperçu simplifié de la notion à travers deux axes fondamentaux :

- le premier s'articule autour de la dimension théorique de la notion, notamment une démarche fondée sur l'émission d'hypothèses et la vérification de ces

23- GRAVITZ M., LECA J., *traité de science politique*, op. cit., page : 5.

24- GRAVITZ M., LECA J., *traité de science politique*, idem.

25- BRAUD Ph., *sociologie politique*, op. cit., pp : 9-10.

hypothèses, dans une quête globale de l'application du discours scientifique aux faits politiques.

- le second est consacré à l'étude d'un aspect particulier du pouvoir politique. En effet nous considérons la science politique comme science du pouvoir, politique notamment. Celui-ci s'articule au système social global, tout en préservant sa propre spécificité en tant qu'organe agissant sur ce système c'est-à-dire assurant sa régulation.

Deux parties constitueront en effet la trame de fond de ce cours :

- **PREMIERE PARTIE : LES MÉTHODES DE LA SCIENCE POLITIQUE.**
- **DEUXIÈME PARTIE : LE POUVOIR POLITIQUE, FACTEUR RÉGULATEUR DE LA DYNAMIQUE SOCIALE.**

PREMIERE PARTIE : LES MÉTHODES DE LA SCIENCE POLITIQUE.

L'attitude scientifique s'oppose à d'autres attitudes d'approche de la politique, mais dépourvues de la valeur objective. De telles attitudes ne sont pas dépourvues d'intérêt dans la mesure où elles constituent des outils importants pour décrire la réalité, notamment les représentations doctrinales. Or le propre de l'approche doctrinale est sa nature directive, induite par un certain engagement de son auteur. Ce qui implique son aspect foncièrement subjectif.

L'attitude scientifique constitue une contrepartie de cette démarche. L'explication scientifique implique la systématisation théorique, notamment l'élaboration de modèle théorique. Cette démarche, de plus en plus sophistiquée, constitue une véritable palette conceptuelle qui propose des outils d'analyse et d'approche à un niveau élevé d'abstraction. Nous proposons dans cette partie l'étude de trois écoles parmi les plus connues :

- l'approche structuro-fonctionnaliste.

- l'approche systémique.

- l'approche cybernétique

CHAPITRE PREMIER- L'APPROCHE STRUCTURO-FONCTIONNALISTE

D'un point de vue historique, « l'analyse fonctionnelle est une modification de l'explication téléologique, c'est-à-dire de l'explication qui se réfère non aux causes qui *amènent* l'événement étudié, mais aux fins qui définissent son déroulement ». (26) La fonction s'explique ainsi comme la contribution qu'apporte un élément à l'organisation et à l'action de l'ensemble ou système dont il fait partie.

H. Spencer représente la tendance organisiste de l'école fonctionnaliste, c'est-à-dire une vision de société basée sur l'analogie entre un organisme vivant ou une machine et un système social durable. B. Malinowski par contre opte pour la vision fondements culturelle et contribuent directement à la mise en place les principes du fonctionnalisme absolu. Une vision qui montrera rapidement ses insuffisances et ouvrira un débat qui sera partiellement tranché par R. K. Merton.

C. Lévi-Strauss, précurseur de la méthode structurale, considèrera par la suite que la méthode fonctionnaliste n'apporte rien de nouveau et que le seul mérite de Malinowski et Radcliffe-Brown est d'avoir fait « de la bonne ethnographie », loin d'avoir établi, comme ils le prétendent, « des vérités éternelles sur la nature et la fonction des institutions sociales » (27).

La science politique américaine parviendra par la suite à établir un compromis entre la notion de fonction et la notion de structure. Elle « part de la notion de rôle social, définit la structure comme un système de rôles et la fonction comme se que fait le système politique dans ses relations avec son environnement ». (28)

Section première- l'école fonctionnaliste

Au début du 19ème siècle, l'échec de la théorie évolutionniste²⁹ appliquée aux sciences sociales, notamment, les généralisations abusives y et les prétendues lois

26- Birnbaum F, CHAZEL F, *théorie sociologique*, Presses universitaires de France, Paris, 1975, page : 304.

27- Lipiansky M., *Le structuralisme de Lévi- Strauss*, Payot, Paris, 1973, p. 21.

28- BORELLA F., *critique du savoir politique*, Presses universitaires de France, Paris, 1990, page : 123.

29- Les premières grandes théories concernant l'évolution de la civilisation humaine furent formulées au XVIIIe siècle par des philosophes des Lumières, tels Turgot et Condorcet. Ces idées, qui à certains égards anticipaient sur la théorie de l'évolution, se heurtaient aux explications bibliques de la Création ainsi qu'au dogme théologique selon lequel les sociétés

universelles du développement humain, posent un problème de méthode difficile à résoudre pour ceux qui essaient de comprendre le fonctionnement des groupes sociaux.

La nécessité se faisait de plus en plus sentir en vue d'appréhender d'autres méthodes. Or, "au lieu de s'attacher exclusivement aux transformations du corps social, ne vaut-il pas mieux de les interpréter dans leurs équilibres actuels ?". On avait l'habitude de saisir les éléments séparément et de les observer en série chronologique. On tente désormais de les appréhender au niveau des rapports qui les unissent est en fonction d'un tout.

Le fonctionnalisme implique, en effet une vision globale des phénomènes sociaux. Le fait social doit être saisi comme un fait total. Il n'est pas possible de le saisir séparément par rapport à son contexte sans le déformer. Or, c'est l'ensemble qui éclaire chacun de ses éléments et lui donne sa signification. Cette approche d'ordre global, voire absolue, est adoptée et surtout remaniée par d'autres sociologues et anthropologues notamment R. K. Merton, T. Parsons³⁰...

Paragraphe 1- le fonctionnalisme absolu

Les fondateurs de la démarche fonctionnelle sont particulièrement tentés par l'analogie du corps social avec la machine ou le corps humain. Bronislaw Malinowski illustre en précurseur cette démarche. Il va observer une petite société au sein des tribus mélanésienne et conclure que celle-ci forment un ensemble "qui fonctionne bien" : la preuve, elle marche. Il y'a donc des fonctions et des rapports fonctionnels entre les éléments de ce petit univers.

La démarche fonctionnaliste de Malinowski est articulée autour de trois postulats implicites

A -l'unité fonctionnelle.

Toutes les composantes du système social se situent dans une logique de cohérence fonctionnelle et de coopération harmonieuse qui font que toutes ses composantes sont en rapport les unes avec les autres. Ce qui garantit la continuité et la stabilité de ce système. L'ethnologue anglais Alfred Radcliffe-Brown illustre

non-européennes constituaient des vestiges de groupes auxquels la grâce de Dieu avait été refusée et qui étaient ainsi condamnés à une condition « primitive ». Encarta 2002, (anthropologie).

30- Parsons (Talcott), sociologue américain (Colorado Springs 1902 - Munich 1979). Il a fondé une sociologie définie comme science de l'action, pour laquelle il a emprunté certaines thèses du fonctionnalisme (Structure sociale et personnalité, 1964).

ce constat: "la fonction d'un usage social particulier c'est la contribution qu'il apporte à la vie considérée comme l'ensemble du fonctionnement du système social". Cette définition suppose qu'un système social, c'est-à-dire un ensemble structurel d'une société, avec ses usages qui sont la manifestation de sa structure est un gage de sa continuité, a une certaine unité que nous pouvons appeler unité fonctionnelle et définir comme un état de cohésion ou d'harmonieuse coopération entre tous les éléments du système social, ce qui écarte les conflits persistants, impossibles à régler³¹.

B- le fonctionnalisme universel

Ce postulat ressort du premier. En effet, dans son ouvrage "théorie scientifique de la culture" Malinowski démontre que si la société est un tout qui fonctionne, tout à l'intérieur de la société a une fonction. Il précise "l'analyse fonctionnelle de la culture part du principe que dans tous les types de civilisation, chaque coutume, chaque objet, chaque idée et chaque croyance remplit une fonction vitale quelconque"³².

C- la nécessité fonctionnelle

Ce postulat suppose que tous les éléments du système social sont nécessaires au fonctionnement de tout le système. Or, ce postulat, plus que les autres dont il est corollaire, démontre l'aspect rigide de l'approche fonctionnaliste initiale de Malinowski et Radcliffe-Brown. En effet, il existe dans la société des éléments afunctionnels. Ce sont les survivances sociales (habitudes, objets ...) qui ont remplît une certaine fonction à une époque donnée mais qui n'en ont plus. Et pourtant, elles subsistent dans la société.

Paragraphe 2 – le fonctionnalisme remanié.

L'approche fonctionnaliste de Malinowski, la plus rigide et la plus impérialiste porte en elle même ses propres contradictions, c'est-à-dire contradiction des hypothèses, notamment des postulats démontrés, avec la réalité.

R. K. Merton critique les trois postulats qui sous tendent l'approche de Malinowski. Il propose en outre d'autres concepts permettant d'étayer l'analyse fonctionnaliste.

31- Mendras H, p : 112.

32- Mendras, H, idem, p : 113. Valade B, p : 498.

A- les incohérences de l'approche initiale

Pour Merton, le postulat de l'unité fonctionnelle ne peut être vérifié que dans une société réduite. Par contre, dans une société complexe, un élément social quelconque ne doit être mis en rapport qu'avec une unité sociale déterminée. Ainsi n'est-ils pas question de fonction relative à la totalité de la société.

Le postulat de fonctionnalisme universel n'en demeure pas moins erroné. Or, on l'a observé, Durkheim avant Merton a souligné que, dans la société, il existe des éléments qui ne remplissent aucune fonction. En effet, "le fonctionnalisme nuancé invite le sociologue à essayer de déterminer les fonctions, mais, d'une part, il ne postule pas que tout à une fonction, et d'autre part il n'écarte pas à priori l'idée qu'une institution ou un processus soit dysfonctionnel du point de vue d'un groupe ou de la société dans son ensemble"³³.

En fin, la nécessité fonctionnelle n'échappe pas à la même critique selon Merton. Si certains éléments du système social remplissent des fonctions vitales, d'autres remplissent des fonctions qui peuvent être de moindre importance, et d'autres ne remplissent aucune fonction ou leur fonction peut être remplie par un ou d'autres organes. Merton propose de remplacer la notion de "nécessité fonctionnelle" par celle de "substitut fonctionnel" ou "équivalent fonctionnel".

B- L'apport de Merton.

Dans son oeuvre d'adaptation de l'approche initiale de la théorie fonctionnaliste, R. K. Merton met en place des concepts correcteurs qui ont redonné sa vigueur à l'approche fonctionnaliste.

a- Les dysfonctions :

Un même élément d'ensemble doué d'une fonction quelque peut être dysfonctionnel par rapport à un ou plusieurs autres éléments. Dans une hypothèse différente, cet élément peut représenter un facteur de tension : la religion est douée d'une fonction d'intégration et de caution sociale incontestable. Elle devient dans des contextes sociaux et politiques précis un facteur de tensions et de conflits persistants en raison de la manière dont elle est interprétée.

33- Valade B, idem, p : 498.

b- Fonctions manifestes et fonctions latentes :

Il s'agit là de rechercher la différence entre la signification de l'élément sociale pour ceux qui y participent et les significations cachées, inavouées que cet élément se charge de remplir. Les spécialistes de science politique estiment que la "marche verte" a pour fonction manifeste la réintégration des territoires marocains du sud. Mais la fonction latente de cette manifestation et l'intégration du système politique, fort secoué par des crises politiques à répétition à cette époque.

Section deuxième : Le structuralisme.

Paragraphe 1- la notion de structure.

Dans une première approche, la notion de "structure" paraît difficilement saisissable. Mais cette difficulté devient plus mitigée lorsqu'on met la notion de "structure" en rapport avec un autre concept : celui de "système", qui lui donne une signification plus tranchée.

A- Essai de définition.

Malgré la clarté apparente du terme "structure", la notion que ce terme véhicule est déroutante. Adam Schaff dans son livre "structuralisme et marxisme" précise que la réalité scientifique présente une grande quantité de théories se réclamant explicitement du structuralisme en empruntant le sens (la linguistique structurale, anthropologie structurale ...) ou en adoptant effectivement la méthode structurale dans un sens déterminé de la notion de "structure" sans se définir par référence explicite à cette notion (organicisme en biologie, interprétation par Propp des contes dans le folklore russe). Seulement "les différences entre les théories qui prétendent à cette notion sont telles qu'il est impossible de les intégrer dans une définition commune qui serait autre chose qu'une somme de généralités"³⁴.

En effet, le mot "structure" se rapporte à la manière dont une chose est construite, dont les éléments d'un tout sont agencés par rapport aux autres. J. Piaget propose une définition qui paraît recueillir l'unanimité des auteurs : "en première approximation, une structure est un système de transformations qui comporte des

34- Schaff A. "Structuralisme et marxisme", Anthropos, Paris, 1974, p.12. (ESS 150)

lois en tant que système (par opposition aux propriétés de ses éléments) et qui se conserve et s'enrichit par le jeu même de ces transformations sans que celles-ci aboutissent en dehors de ces frontières ou fassent appel à des éléments extérieurs".

B– Structure et système.

Le terme "structure" apparaît dans plusieurs travaux à côté du terme "système" dans la discipline phare qui a connu l'émergence spectaculaire de la méthode structurale, notamment la linguistique.

En effet, la notion de structure est étroitement liée à celle de "relation" à l'intérieur du système : "un système phonologique n'est pas la somme mécanique de phonèmes³⁵ isolés, mais un tout organique dont les phonèmes sont les membres et dont la structures est soumise à des lois³⁶. La structure apparaît de la sorte comme "la loi d'organisation du système".

C. Lévi- Strauss donne un sens au terme "système". C'est un "ensemble significatif d'éléments indépendants, dans lequel il y a priorité du tout sur les parties. Les éléments pris isolément, étant dénués de signification, n'en acquièrent qu'au niveau du tout. La modification de l'un quelconque des éléments composants entraînant une transformation de la composition du système, implique nécessairement la modification de tous les éléments³⁷.

La structure du système est justement l'objet d'analyse que la méthode structurale se propose d'investir : un ensemble de faits est considéré comme un système, le système est fermé sur lui même et constitue une totalité

En effet, une structure est une modalité d'organisation des éléments d'une totalité dont les éléments sont soumis à des lois qui sont propres au système. Ces lois qualifiées par J. Piaget de "composition" ne se réduisent pas à des associations accumulatives. Elles se traduisent au niveau du système en question, c'est-à-dire de la totalité, par des propriétés d'ensemble différentes de celles des éléments ou de la somme des éléments. Piaget souligne : "quand comte voulait expliquer l'homme par l'humanité et non plus l'humanité par l'homme ; quand Durkheim considérait le tout social comme émergeant de la réunion des individus comme

35- Unité distinctive du code linguistique qui a pour conséquence la production d'une sensation auditive (≠ unité écrite = graphème)

36- Lipiansky M. "Le structuralisme de Lévi- Strauss", Payot, Paris, 1973, p. 38.

37- Idem, p. 36.

les molécules de celles des atomes (...) ils avaient certes le mérite de nous rappeler qu'un tout est autre chose qu'une simple somme d'éléments préalables ".

Paragraphe 2 – Structuralisme et fonctionnalisme.

A- La critique du fonctionnalisme.

L'oeuvre des fonctionnalistes Malinowski et Radcliffe-Brown, on l'a observé, est fondée sur l'étude synchronique³⁸ des sociétés concrètes. Celle-ci consiste en une analyse minutieuse des mécanismes de fonctionnement de ces sociétés, notamment des relations qui existent entre les éléments divers qui les soutiennent (institutions, moeurs, croyances, etc. ...) pendant une période déterminée.

Se référant à ces travaux, Lévi-Strauss considère que la méthode fonctionnaliste n'apporte rien de nouveau. Le seul mérite de Malinowski et Radcliffe-Brown est d'avoir fait "de la bonne ethnographie", loin d'avoir établi, comme ils le prétendent, "des vérités éternelles sur la nature et la fonction des institutions sociales"³⁹.

Lévi-Strauss affirme, d'autre part, que la recherche des fonctions ne pourrait être le fondement d'une explication scientifique. Seule la recherche des structures permet d'appréhender et de comprendre les phénomènes. Or là où l'approche structurale permet d'envisager un rapprochement constant entre les phénomènes, où se trouve leur explication, Malinowski se demande seulement à quoi ils servent, pour leur rechercher une justification. Ainsi l'approche de Malinowski "anéantit tous les progrès antérieurs puisqu'elle réintroduit un appareil de postulats sans valeur scientifique"⁴⁰.

Ce-ci étant, la notion de fonction n'est pas totalement inutile. Si elle n'est pas considérée par les structuralistes comme une approche suffisante en elle-même d'explication scientifique, elle n'en demeure pas moins un instrument ayant permis la découverte de la structure.

38- L'analyse synchronique écarte la dimension temporelle des faits sociaux et s'attache à mettre en lumière les rapports nécessaires qui lient entre eux des phénomènes se produisant simultanément. L'analyse diachronique prend avant tout en considération la succession des phénomènes dans le temps. Elle recherche l'explication d'un phénomène dans ses antécédents, en essayant de déterminer le fait générateur qui est à sa source.

39- Lipianski M., op. cit, p. 21.

40 Idem, p. 24.

B– Le structuro- fonctionnalisme.

Avec le temps, la démarche structurale s'avère trop rigide et peu en mesure de prêter à une étude en profondeur des phénomènes sociaux. Le rejet quasi catégorique du fonctionnalisme renforce le caractère abstrait et général de cette démarche. Mais Talcott Parsons propose une approche structurale qui impartit une part importante à la notion de fonction. "La notion de fonction est centrale à la compréhension de tous les systèmes vivants"⁴¹. En effet elle n'est rien d'autre que le corollaire de la notion de système vivant, "dont elle décrit certains caractères, dont les uns concernent les rapports entre le système et son environnement, tandis que les autres ont trait à la différenciation interne du système lui même"⁴², et qui paraît aussi constituer une approche à la fois précise et globale, c'est-à-dire s'adaptant aussi bien à l'étude des sociétés complexes que aux sociétés restreintes, notamment archaïques.

a– le système général de l'action (43).

Parsons tente d'élaborer une théorie générale de la société. Le concept de base de l'analyse parsonienne est le « système général de l'action », notamment, toute conduite humaine, quelle soit individuelle ou collective, consciente ou inconsciente. Or, « par action et conduite humaine, il faut entendre la totalité des comportements humains, qu'ils soient observables ou non, comme les pensées, les sentiments, les aspirations, les désirs » (44)

Le système général de l'action se situe dans quatre contextes :

- le contexte physique (l'organisme neuropsychique des besoins et des exigences).
- le contexte psychique (la personnalité).
- le contexte social (interaction entre les personnes et les groupes).
- le contexte culturel (normes, valeurs, idéologie ...).

L'action concrète est toujours globale. « Elle s'inscrit dans les quatre contextes à la fois et résulte toujours d'une intervention de force ou d'influence provenant de

41- La fonction d'un système vivant correspond à un ensemble de besoins ou à des besoins du système en tant que système.

42- Rocher G. "Talcott Parsons et la sociologie américaine", PUF, Paris, 1972, p.60.

43- Action : toute conduite humaine guidée ou motivée par les significations que l'acteur découvre dans le monde extérieur, significations dont il tient compte et auxquelles il répond des réalités (climat, état des ressources, des instruments et des techniques disponibles...)

44- Mouchot C. idem, p. 269

chacun d'eux » (45). Chaque science de l'homme n'aborde que l'un de ces contextes.

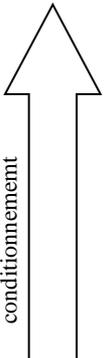
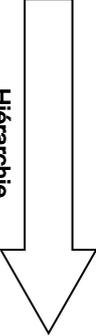
Parsons considère ces contextes comme des sous systèmes, et en propose une hiérarchie d'ordre cybernétique (46), c'est-à-dire que le système général de l'action comme tout autre système vivant ou non est le lieu d'une incessante circulation d'énergies et d'information : se sont les échanges d'énergie et d'informations entre les parties du système qui provoquent l'action de ce système. En effet chaque système obéit à un processus de réactions aux messages par le biais d'un dispositif de contrôle et de guidage de l'action, qui déclenche des mécanismes correcteurs assurant l'auto régulation du système dans son ensemble. En effet, « les besoins physiologiques, les motivations psychiques, les normes régissant l'interaction des acteurs sociaux, les valeurs culturelles sont bien des mécanismes qui guident et contrôlent, c'est-à-dire orientent l'action » (47).

La hiérarchie cybernétique est conçue par Parsons comme un principe à la fois d'ordre et de changement. Elle obéit à l'ordre de la richesse des sous systèmes en information et de leur pauvreté en énergie.

45- Mouchot C. idem, p.270.

46- Cybernétique : selon la théorie des systèmes, partie de la théorie des systèmes généraux qui concerne les mécanismes de contrôle dans la technologie et dans la nature, fondée sur les concepts d'information et de feedback.

47- Mouchot C. idem, p. 272.

Dimensions fonctionnelles du sous système d'action	Sous systèmes du système général d'action	Relations cybernétiques
Latence	Sous système culturel	<p style="text-align: center;">Riche en information (Contrôle)</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>Hierarchie des facteurs de conditionnement</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Hierarchie des facteurs de contrôle</p> </div> </div> <p style="text-align: center;">Riche en énergie (conditions)</p>
Intégration	Sous système social	
Poursuite des buts	Sous système psychique	
Adaptation	Sous système biologique	

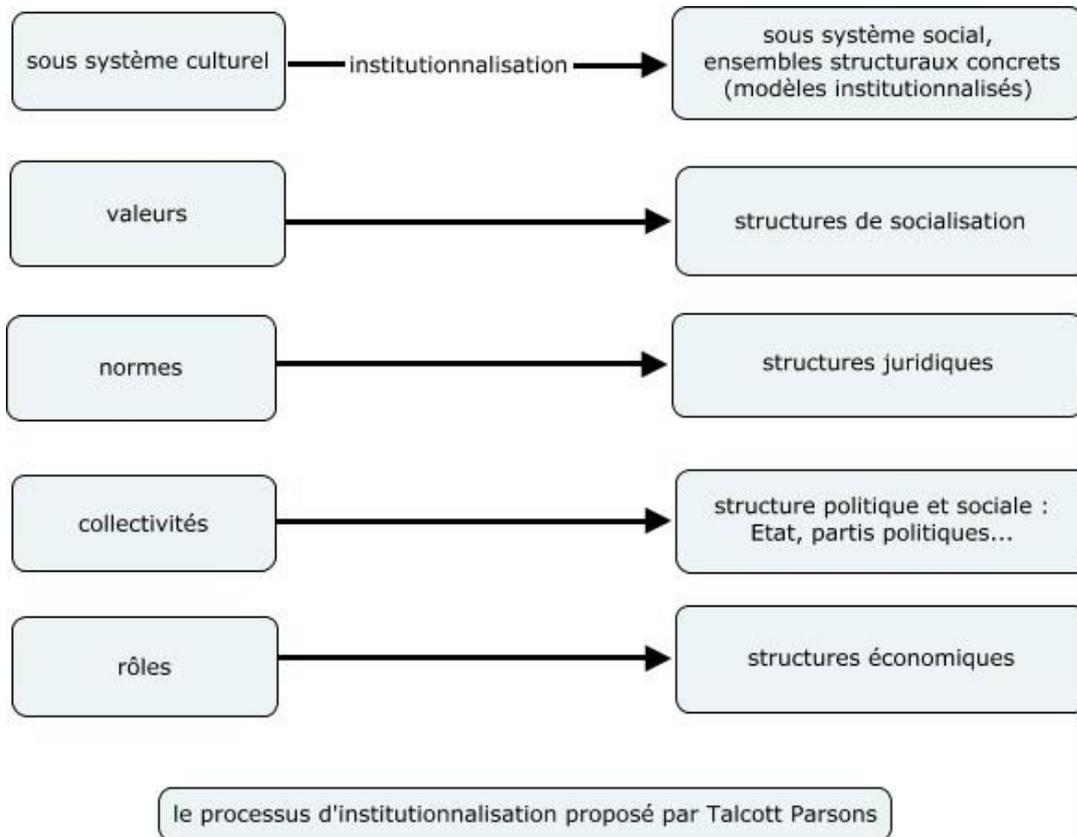
La hiérarchie cybernétique du système général de l'action (48).

b- l'aspect structural.

L'organisation "sociale résulte du système social et du système culturel. Ce sont ces deux systèmes qui caractérisent la collectivité, le sous système physique et le sous système biologique se situent au niveau de l'individu). L'interaction entre ces deux systèmes est telle qu'il est difficile de distinguer l'un par rapport à l'autre. Parsons parvient à établir un élément de distinction : la notion de l'"institutionnalisation".

En effet, le système social institutionnalise le système culturel. Il est la traduction au niveau des normes d'action et des rôles, des valeurs et des symboles du système culturel. Ainsi "la valeur abstraite de "justice" s'institutionnalise, se concrétise, se traduit en pratique dans le rôle du juge, dans l'appareil judiciaire, dans le corps de loi".

48- Rocher G. op. cit. p: 75.



c- l'aspect fonctionnel (49).

La notion de fonction se traduit par un élément dynamique. Les fonctions sont des "modes systématiquement ordonnés d'ajustement" permettant à tout système social de réagir devant les facteurs de déséquilibre qui le menacent, qu'ils soient d'ordre interne ou provenant des systèmes qui constituent son environnement : ce sont surtout, mais pas exclusivement, les trois sous systèmes du système général de l'action.

Cette capacité d'autorégulation (50) dont dispose le système social est assurée par quatre impératifs fonctionnels :

49- Mouchot C. op.cit, p : 274.

50- Régulation 1. Action de régler, d'assurer un bon fonctionnement, un rythme régulier. Régulation du trafic ferroviaire. En cybernétique, système de régulation : en automatique, mode de fonctionnement d'un système asservi dans lequel la grandeur réglée tend à se rapprocher d'une grandeur de référence.

2. Physiol. Fonctions de régulation, qui assurent la constance des caractères du milieu intérieur d'un animal en dépit des variations du milieu extérieur.

- **La fonction de stabilité normative**, c'est notamment la fonction la moins dynamique comparée par Parsons à la notion d'inertie. Son objectif est d'assurer que les valeurs de la société se maintiennent et se perpétuent.
- **La fonction d'intégration** (51) : elle vise à coordonner tous les éléments du système.
- **La fonction de poursuite des buts**, qui implique la définition des objectifs déterminés ou que le système détermine pour ses propres éléments.
- **La fonction d'adaptation**, qui porte sur les moyens dont dispose le système et par lesquels ses objectifs seront réalisés.

51- Intégration. 1. Action d'intégrer, fait de s'intégrer. 2. Astronaut. Opération qui consiste à assembler les différentes parties d'un système et à assurer leur compatibilité ainsi que le bon fonctionnement du système complet. 3. Écon. Concentration verticale. 4. Physiol. Coordination des activités de plusieurs organes, en vue d'un fonctionnement harmonieux, réalisée par divers centres nerveux.

Niveau de compatibilité caractérisant les relations entre les composantes d'un système donné et permettant de le distinguer des autres systèmes qui constituent son environnement.

Chapitre troisième- la méthode systémique.

L'approche systémique a contribué au renouveau des sciences sociales en leur apportant un outil d'analyse global et dynamique. Le concept de départ de l'analyse systémique consiste en un modèle qui était celui de la "théorie générale des systèmes", qui se propose comme une hypothèse de travail pour l'analyse du système politique.

Mais si l'analyse du système politique (titre de l'ouvrage de David Easton, illustre partisan de l'approche systémique), paraît être le terrain de prédilection de l'analyse systémique, il est nécessaire de préciser que cette méthode, en fonction des concepts d'analyse qu'elle offre, permet également d'appréhender d'autres phénomènes sociaux. Ch. Roig donne l'exemple pertinent de cette diversité en appliquant l'approche systémique à l'analyse du système d'administration. En effet, "la théorie des systèmes permettait en premier lieu de considérer l'administration comme un ensemble d'éléments en interaction et constituant un 'tout' dont le comportement est différent de celui de la somme des parties. En second lieu, elle mettait en oeuvre les ressources de la cybernétique pour interpréter ce 'tout' comme un système autorégulé avec contrôle, coordination et feed-back (52), c'est-à-dire un système employant des ressources et des informations pour s'adapter aux changements de l'environnement et maintenir ses caractéristiques essentielles".

Ce point de vue résume les fondements de l'approche systémique, ses concepts et sa méthode. S'appliquant soit au système social en général, soit au système d'administration, soit au système politique plus particulièrement, l'analyse systémique a pour fonction principale l'élaboration d'un fondement conceptuel original, faisant appel à la notion d'équilibre et posant un postulat essentiel à savoir la persistance des systèmes à travers le changement.

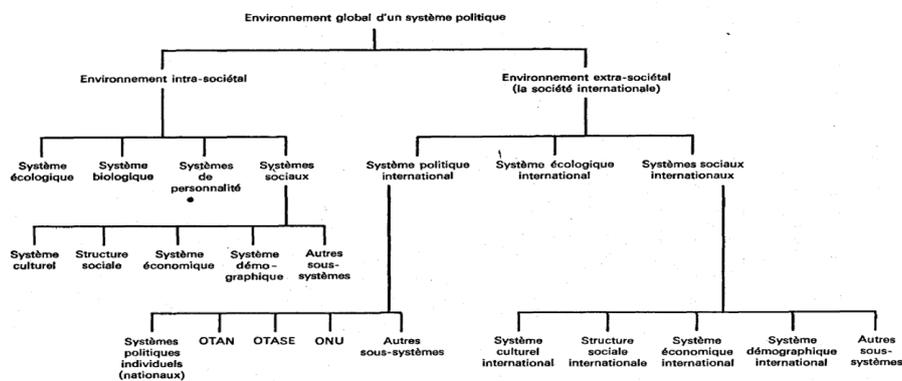
52- Feed-back (mot anglais, de to feed, nourrir, et back, en retour) .Cybern. Action en retour des corrections et régulations d'un système d'informations sur le centre de commande du système ; action exercée sur les causes d'un phénomène par le phénomène lui-même.

Syn. : réaction, rétroaction. Physiol. Rétrocontrôle.

Section première– l'approche de D. Easton.

L'analyse systémique de D. Easton se propose comme un cadre théorique pour l'étude du système politique qu'il définit comme "l'ensemble des interactions par lesquelles les objets de valeur sont répartis par voie d'autorité dans une société" (53). D. Easton élabore un modèle de système politique par analogie avec un système cybernétique fonctionnant en circuit fermé. Au départ, il considère le système comme une "boîte noire". Sa démarche consiste à analyser les rapports du système politique avec l'environnement auquel il appartient et qui est lui-même divisé en deux parties, interne et externe de la société.

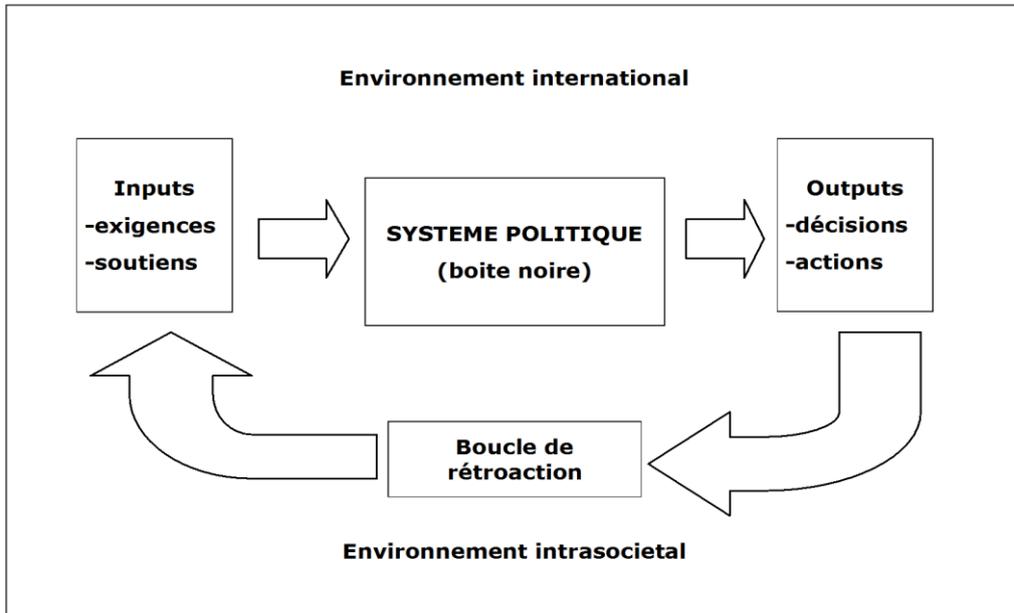
TABLEAU 1. Composantes de l'environnement global d'un système politique



La partie intra sociétale comprend le système économique, le système culturel, le système social. La partie extra sociétale comprend le système politique international, l'économie internationale ou encore le système culturel international.

Les rapports entre le système politique étudié et son environnement s'effectuent par le biais de trois catégories d'éléments : les "inputs" est les "outputs", reliés par une boucle de rétroaction au feed-back.

53- Voir Charles Debbasch, J.-M. Pontier, « introduction à la politique », Dalloz, Paris, 1982, page : 7. D'autre part, Robert Dahl estime que le « système politique est une trame persistante rapports humains qui implique une mesure significative de pouvoir, de nomination ou d'autorité », idem, page : 6.



Le model simplifié de D. Easton

A– les inputs.

L'analyse des *inputs* permet de mesurer et de saisir l'impact des éléments extérieurs sur le système politique. C'est là où réside la valeur de l'*input* en tant que concept. Or la multitude de situations et d'éléments influe directement sur le système et affecte sa capacité de persistance. Ainsi, peut-on définir les *inputs* comme un ensemble "incluant tout événement extérieur au système et qui l'altère, le modifie ou l'affecte d'une façon quelconque".

D. Easton considère les principales actions exercées sur le système par son environnement comme concentrées en deux *inputs* principaux : les "exigences" et les "soutiens".

- les exigences peuvent être définies comme un ensemble de demandes adressées au système en vue de l'allocation de quelque chose de valeur, ce qui est, rappelons le, la vocation du système politique en général.

- les soutiens : c'est une variété aussi importante que la première. Sans soutiens, le système politique ne pourrait faire face à la moindre surcharge de demandes. Or le système politique est constamment sujet à un risque de surcharge en raison d'une grande dose d'exigences ou de l'accumulation d'exigences non satisfaites.

B– Les outputs.

Le concept d'*outputs* permet de mieux comprendre les conséquences qui résultent du comportement des membres du système et la façon dont celui-ci agit sur son environnement. Il s'agit, en effet, "du point final du processus complexe par lequel les exigences et les soutiens sont convertis en décisions et en actions".

Chaque système politique tend à s'adapter à son environnement. Pour ce faire, il est amené à agir sur les conditions auxquelles il est confronté en les modifiant et en adaptant ses ressources et ses potentialités pour faire face aux perturbations et à la perte de soutiens survenues dans son environnement immédiat ou ailleurs. Et c'est au moyen des *outputs* que le système politique agit ainsi.

Il existe deux catégories d'*outputs* :

a- les *outputs* obligatoires. ce sont les décisions prises par les autorités et ayant force exécutoire. Elles ont pour but de modifier quelques-unes des choses de valeurs dans la société.

b- les *outputs* connexes. ils sont dans la plupart des cas d'ordre idéologique. Leur fonction est de justifier, préciser, clarifier les *outputs obligatoires*, dans le but de gagner le soutien de l'environnement du système. Exemples : discours, campagne d'explication...

C– la boucle de rétroaction (feed-back).

Cette notion permet d'expliquer les moyens par lesquels le système politique est en mesure de s'informer afin de pouvoir mobiliser correctement ses ressources pour faire face aux exigences formulées par l'environnement de système politique, et aussi pour faire face aux situations de surcharge (stress).

D. Easton la définit comme une boucle à plusieurs parties. "Elle comprend la production d'*outputs* par les autorités, une réaction de la part des membres de la société, la communication aux autorités des informations concernant cette réaction et les mesures ultérieures possibles de la part des autorités. Par là, un nouveau cycle d'*outputs*, de réactions, de retour d'informations et de réactions de la part des autorités, est mis en route et fait partie d'un flux continu et perpétuel".

La boucle de rétroaction occupe une place fondamentale dans la démarche de David Easton. D'ailleurs, celui-ci ne manque pas de souligner que, "ce qui se

produit dans cette boucle de rétroaction se révélera comme ayant la plus grande importance pour la capacité d'un système à faire face aux tensions".

D- les fonctions dynamiques du système politique

À ce niveau, apparaît l'originalité de l'approche de D. Easton. Le système politique est doté d'une faculté d'autorégulation par le biais d'un processus d'ajustement des demandes aux capacités dont il dispose. Trois fonctions contribuent à ce processus :

a- **la fonction d'expression des demandes** : par cette fonction, les diverses demandes se trouvent formulées et adressées au système politique par des canaux plus ou moins spécialisés, groupes de pressions à titre d'exemple

b- **la fonction de régulation des demandes** : le système politique peut être rapidement submergé par des exigences si celui-ci ne peut pas assurer de filtrage, la canalisation, et la régularisation de ces exigences. Deux catégories de régulation sont précisées par David Easton

1- régulation structurelle : elle tient à l'existence de structures spécialisées en matière d'agrégation et de transmission des demandes. L'accès au système politique se fait par des portillons spécialisés. Ces portions se multiplient et se diversifient à mesure que la société se développe. Partis politiques, notables, parlementaires... constituent des structures de régulation des demandes.

2- régulation culturelle : elle tient aux normes, aux valeurs et croyances qui prohibent ou qui restreignent certaines demandes. Certaines demandes sont considérées comme démagogiques, déraisonnables ou immorales. Certaines formes d'expression des demandes sont considérées culturellement comme dépassées ou interdites : l'usage de la violence à titre d'exemple.

c- **la fonction de réduction ou d'agrégation des demandes**. c'est la fonction par laquelle le flux des exigences se trouve ordonné, agencé, réduit à un nombre limité d'alternatives qui sont présentées au système politique.

Section seconde– L'approche de Karl Deutsch.

Paragraphe premier : l'originalité de l'approche de Karl Deutsch.

Dans le modèle élaboré par Karl Deutsch, le mécanisme cybernétique de contrôle est représenté de façon plus accentuée. Le système de décision politique et assimilé à un servomécanisme "sous la forme d'un projectile autoguidé se dirigeant vers une cible". K. Deutsch observe la ressemblance frappante qui existe entre les processus de pilotage du servomécanisme, notamment la recherche du but et le contrôle autonome et les processus de décision politique. Les gouvernements cherchent à atteindre des buts de politiques intérieures ou extérieures. Il leur faut guider leurs conduites en fonction d'un faisceau d'informations relatives à leur propre position par rapport à ces buts, en fonction de la distance qui les en sépare encore, en fonction des résultats réels (par rapport aux résultats envisagés), de leur plus récente démarche ou tentative entreprise pour les atteindre".

Paragraphe second : l'efficacité du système politique dans l'approche de Karl Deutsch.

K. Deutsch estime que l'efficacité du système politique identifié à un servomécanisme et fondée sur les concepts de pilotage et de feed-back négatif dépendant de trois éléments :

- **Le poids de l'information reçue par le système.** Ce poids est plus lourd lorsque les perturbations de l'environnement intra sociétal et international auxquels le système politique est confronté sont plus intenses et plus fréquentes.
- **Le retard de la réponse,** c'est le retard qui résulte du temps écoulé entre le moment de réception de l'information précédente et le déclenchement des mécanismes correctifs au sein du dispositif d'autoguidage. Ce qui se traduit au niveau du système politique par sa capacité de réaction et de prises de décision : une capacité élevée de mobilisation des moyens correctifs peut se traduire par une économie de temps et de moyens
- **Le décalage,** c'est la distance entre la position qu'occupera la cible mobile lorsque le positif attendra et la position qu'elle occupait au moment où lui sont parvenues d'elles les dernières informations. Au niveau du système politique, le décalage définit la capacité de l'organisme de prise de décision d'agir par

anticipation vis-à-vis des situations nouvelles et des difficultés qui vont surgir. Les services d'information et de renseignement ont pour but d'améliorer cette aptitude d'agir par anticipation, et par là même, de réduire le taux de décalage.